

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
04/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

FINANCES

Versement anticipé d'une
subvention pour la classe de
découverte pour l'école
primaire Paul Langevin

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-
Claude RENAUX, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ,
Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER,
Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX,
Mme LELIEVRE, M. CARDON, Mme AUGUSTE, Mme
GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. SENECHAL, Mme
CHATELAIN, Mme LEGRAND, M. BASTARD, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. COPPIER (pouvoir donné à Mme BRUXELLE)
- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme AUGUSTE
- Mme GUYOT

DELIBERATION N°5

OBJET : FINANCES – Versement anticipé d’une subvention pour la classe de découverte pour l’école primaire Paul Langevin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la subvention prévue chaque année au budget primitif pour les départs en classe de découverte des écoles élémentaires,

Considérant que la Caisse des écoles de l’école Primaire Paul Langevin a besoin de disposer de sa subvention annuelle pour le séjour des CM1-CM2 en classe pédagogique « classe de mer » en Normandie près du Mont-Saint-Michel du 25 au 28 mars 2025 afin de procéder au versement des acomptes et du solde des factures avant le vote du budget qui aura lieu seulement courant avril en fonction de la disponibilité des données de recettes fournies par les services de l’Etat,

Considérant le soutien municipal à hauteur de 240 € par élève soit pour 46 élèves une subvention globale de 11.040,00 €,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 11.040,00 € à la Caisse des écoles de l’école Primaire Paul Langevin pour le séjour « classe de mer » du 25 au 28 mars 2025.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera inscrite à l’article 65748 du budget principal 2025 et reprise dans la délibération spécifique des subventions 2025.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 10 mars 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

